

disant que le coût des programmes et services provinciaux continuerait à augmenter, même les provinces les plus prospères devront lutter pour trouver de nouveaux moyens de financer ces programmes et services et, à mesure que ces cinq années s'écouleront, le taux d'impôt prévu dans le projet de réforme fiscale adopté juste avant la fin de l'année, sera de moins en moins adapté à la réalité.

On doit se rendre compte, à mon avis, que les impôts dont nous parlons, tout particulièrement l'impôt sur le revenu des particuliers, sont les plus élastiques qui soient au pays. Ils ont une croissance plus rapide, que les autres sources de revenus dont disposent les provinces. C'est une raison de plus pour s'attendre que les gouvernements provinciaux appliquent des impôts sur le revenu et des redevances au-dessus des taux prévus dans le projet de loi sur la réforme fiscale. Déjà, elles sont de plus en plus nombreuses à recourir aux droits de succession dans une proportion qui n'a aucun rapport avec les impôts sur les gains en capital que comporte le projet de loi sur la réforme fiscale. On n'a nullement tenté de fusionner ces deux impôts, de sorte que les droits de succession viendront s'ajouter à l'impôt sur les gains en capital, et pourtant je crois que tous nous admettons qu'il devrait y avoir une fusion quelconque.

• (1650)

Le ministre des Finances a fait ressortir que cette décision vient des provinces—il prétend que le gouvernement fédéral n'y est pour rien—mais je réfuterai cet argument du ministre. J'estime même qu'il est de mon devoir de le faire car le ministre et son prédécesseur, et le gouvernement dont ils font partie, ont abdiqué leur responsabilité. Au lieu de se retirer tout simplement de ce domaine, en y perdant fort peu financièrement, ils auraient dû négocier avec les provinces un accord pour grouper les droits de succession d'une façon raisonnable avec les paiements d'impôt sur les gains en capital, peut-être grâce à un système de dégrèvements de l'un à l'autre.

Je considère que c'était là une question à laquelle tout gouvernement fédéral aurait dû accorder une haute priorité. Déjà, nous allons avoir une espèce de jungle en ce qui concerne les droits de succession et l'impôt sur les gains en capital. Déjà nous voyons augmenter le nombre des provinces qui fixent un taux d'impôt sur le revenu supérieur à celui que peut prévoir ce que, par souci de concision, j'appellerai, si l'on m'y autorise, le «bill Benson». Voici ce que les députés doivent se demander: que feront les provinces si ces prévisions sont exactes et si leurs dépenses doivent augmenter comme le prédit cette équipe mixte de hauts fonctionnaires? Peuvent-elles réduire leurs programmes, augmenter les impôts, ou les deux? A mon avis, elles devront faire les deux, et alors les contribuables des municipalités et des villes en souffriront.

D'après les preuves dont nous disposons maintenant, les provinces devront augmenter les impôts pour faire face à leurs propres besoins et à ceux des municipalités. Les provinces le disaient déjà, cela va de soi, mais maintenant l'étude du comité mixte de hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux le confirme.

Le ministre des Finances a beau parler avec enthousiasme d'une politique de plein emploi, d'une politique de développement du pays. Nous ne nous en acheminons pas moins vers un régime fiscal qui ne mène pas à la croissance. Si, en faisant preuve de beaucoup d'imagination, on peut prétendre que le bill adopté est une sage mesure de réforme fiscale, qui mène à la croissance,—ce que je ne

suis pas prêt à admettre—mais même si elle est sensée, elle ne peut répondre aux réalités d'aujourd'hui au Canada. Pourquoi? Parce qu'au bill viendront s'ajouter les droits successoraux et les impôts sur le revenu que les provinces imposent à un rythme croissant, qu'elles doivent de fait imposer pour joindre les deux bouts et assurer les services strictement essentiels à leurs habitants. Je soutiens qu'avec le temps, la loi qui a été adoptée avant Noël sera de plus en plus vide de sens. La prétendue réforme fiscale et le projet de loi dont nous sommes saisis ne contribuent ensemble à aucune équité fiscale dans le pays comme ils ne permettent pas d'y parvenir ni de stimuler la croissance économique pour lutter contre la pauvreté et le chômage.

Le gouvernement ne peut isoler l'étude de la réforme fiscale des impôts provinciaux qui font partie du tableau général en la matière. Pour qu'une réforme fiscale ait un sens, il faut qu'elle soit conçue à l'échelle nationale sans se fonder uniquement sur les recettes fiscales que le gouvernement considère être siennes. Je suis toujours convaincu que la réforme fiscale est un gâchis; mais cette réforme à laquelle viennent s'ajouter aujourd'hui les répercussions de ce projet de loi seront réellement désastreuses pour le pays au cours des cinq prochaines années. Le déséquilibre éventuel sera encore aggravé par l'augmentation des dépenses provinciales et municipales.

Qu'est-ce qui nous garantit que le fonds d'impôt constitué par les contribuables de ce pays servira aux priorités ou que la structure fiscale sera équitable et de nature à stimuler la croissance? Le gouvernement fédéral est prêt à poursuivre ce qu'il a amorcé cinq ans plus tôt, sans tenir compte des conclusions de l'étude qu'on a faite à l'époque. Antérieurement aux dispositions de 1967, on avait au moins fait une étude et des transpositions pour l'avenir, mais on n'y avait pas alors prêté beaucoup d'attention. Jusqu'à aujourd'hui, aucune étude n'a été entreprise. Le gouvernement, auquel le ministre des Finances participe, nous dit simplement: «Voici ce qu'il en est, messieurs; nous discuterons avec vous des détails, mais c'est cela et rien d'autre». Voilà où nous en sommes.

Le ministre des Finances, son prédécesseur et ses collaborateurs ont beau jeu de dire que les provinces devraient prendre sur elles la responsabilité de trouver les fonds dont elles ont besoin. Le ministre parle de responsabilité fiscale, mais en ce qui a trait à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ce domaine d'imposition est constitutionnellement d'ordre provincial et fédéral. Si le gouvernement choisit de ne pas tenir compte des conclusions de ses propres représentants touchant le besoin croissant des provinces de remplir leurs obligations, il porte atteinte à l'institution de structures fiscales sensées, à la structure du pays et à la possibilité de répondre aux besoins les plus urgents. Une telle attitude, si elle est justifiée, compromet l'unité nationale faisant ainsi que la population aisée éprouvera de la réticence à venir en aide et à fournir les services dont les régions moins nanties du pays ont besoin.

Je me rends compte que nous avons les beaux discours, mais j'aimerais que quelqu'un nous dise au nom du gouvernement et de façon convaincante qu'en vertu des arrangements proposés par le ministre, il n'y aura pas en fait un empilage croissant des impôts provinciaux sur les impôts perçus en vertu des lois existantes. Pour cette raison et à cause des tensions provoquées par l'effort visant à assurer les services même dans les provinces les plus prospères, l'unité nationale ne sera-t-elle pas en fait davantage menacée si on veut maintenir ce genre de pro-